

54 et 88

Ecocomplexe
alluvial

Vallée alluviale de la Moselle sauvage de Virecourt à Chamagne



Objectif : Préserver à long terme par la maîtrise foncière le dernier secteur sauvage de la vallée alluviale de la Moselle.

Acquéreur : Conservatoire des Sites lorrains

Surface : 360 ha

Montant des acquisitions : 2 060 000 euros

Plan de financement :

Europe (programme ACNAT) :	23%
Conseil Général de Meurthe-et-Moselle :	13%
Conseil Général des Vosges :	1%
Conseil Régional de Lorraine :	14%
Ministère de l'Environnement :	10%
Agence de l'Eau :	39%

Contexte :

Un site exceptionnel au niveau patrimonial...

La Moselle, à l'amont de Neuves-maisons, reste un des seuls exemples de cours d'eau à lit mobile de l'Est de la France. A ce titre, cette portion de vallée présente des richesses paysagères, botaniques et faunistiques rares (Castor, Petit Gravelot, Hirondelle de rivage...) à



La vallée de la Moselle sauvage

l'échelle, nationale voire internationale.

Ces écosystèmes doivent leur originalité à la mobilité du lit de la rivière qui permet la préservation de milieux originaux (forêts alluviales, anciens bras, bancs de galets,...) auxquels sont inféodées ces communautés végétales et animales.

...et fonctionnel...

L'intérêt de cette zone réside aussi de manière très importante dans sa capacité d'autoépuration et de recharge des nappes alluviales lors des crues. En effet, ses capacités de filtration et d'autoépuration, son interaction avec la nappe alluviale en font une infrastructure naturelle au poids économique fondamental pour tout le secteur.

D'autre part, l'épandage des crues sur cette zone de plus de 10 km de long et jusqu'à près d'1 km de large présente une grande efficacité en terme de régulation des débits qui profite à toute la partie aval.



Bras de la Moselle sauvage

Photo : AERM/PG



Bras de la Moselle sauvage

Photo : AERM/PG

...mais menacé à très court terme

Or le secteur de Virecourt-Chamagne était menacé par des projets d'aménagements locaux (implantation de gravières notamment) qui nécessitaient la suppression de la mobilité de la rivière, avec des conséquences désastreuses sur les écosystèmes et sur le niveau et la qualité de la nappe alluviale.

Enjeux et Objectifs :

Il s'agissait donc d'assurer la préservation de la diversité biologique et écologique de la Moselle sauvage entre Virecourt et Chamagne et de protéger la qualité de la ressource en eau en :

- assurant la pérennité de ces milieux alluviaux remarquables dans le temps en les protégeant de probables dégradations,
- permettant la gestion à long terme de cette zone pour maintenir durablement sa biodiversité et son fonctionnement naturel, par le biais d'un plan de gestion notamment.

L'objectif, à terme, est de pérenniser dans leur optimum le fonctionnement et la diversité des écosystèmes, en liaison avec les fonctions hydrauliques et paysagères.

Modalités de l'opération :

La solution la plus pérenne et la plus satisfaisante pour la protection de ce secteur était la maîtrise foncière.

Dès 1991, des réflexions ont été menées, associant de nombreux partenaires, notamment le Conservatoire des Sites Lorrains, le Conseil Régional de Lorraine, l'Etat via la DIREN Lorraine, ainsi que le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

C'est ainsi que des études préalables ont pu être réalisées, puis une longue concertation avec les différents acteurs a pu être initiée. Ces démarches ont débouché sur la mise en œuvre d'un vaste programme de maîtrise foncière, via

des achats de terrains privés et la mise en place de baux emphytéotiques sur les terrains communaux pour une durée de 60 à 99 ans.



Bras et embâcle sur la Moselle sauvage

Ces actions, d'un montant global de 1 850 000 euros environ, ont été réalisées dans le cadre du programme ACNAT « Vallées Alluviales du Nord et de l'Est de la France » et ont pu bénéficier à ce titre d'une aide à hauteur de 22% de l'Europe, le reste ayant été financé par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (40%), le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (14%), la Région Lorraine (14%) et le Ministère de l'Environnement (10%).

Ces acquisitions ont été complétées par la suite par la maîtrise foncière de 40 ha sur la commune de Chamagne. Cette opération, d'un montant de près de 210 000 euros, a bénéficié du soutien financier de l'Europe, de la DIREN Lorraine, du Conseil Régional de Lorraine, du Conseil Général des Vosges et de l'Agence de l'Eau.

Réalisation et résultats :

Le Conservatoire des Sites Lorrains maîtrise aujourd'hui 360 ha dans le secteur de la Moselle sauvage entre Virecourt et Chamagne.

Des plans de gestion ont été mis en place, prévoyant la gestion biologique et agricole extensive de l'espace ainsi qu'un suivi scientifique afin d'appréhender l'évolution des milieux pour adapter les modalités de gestion et d'intervention.

Un exemple de gestion...

La préservation de ce site, en concertation avec les différents acteurs, permet la mise en œuvre d'une gestion adaptée aux enjeux identifiés. Le maintien de la dynamique de la rivière et de sa mobilité par exemple, est particulièrement primordial, mais doit tenir compte des aménagements et infrastructures existants.

Ainsi, la rivière a recréé depuis 2000 un lit secondaire fonctionnel de plus de 2,5 km de long entre Chamagne et Bainville-aux-miroirs, qui rejoint actuellement la rivière après avoir contournée le barrage de Bainville, en effectuant un brusque virage à angle droit. Il existait un fort risque que le court-circuit change de trajectoire et emprunte d'anciens chenaux de crue pour rejoindre la Moselle plus quelques centaines de mètres plus loin, menaçant une route et un pont, ainsi que certaines habitations.



Court-circuit à Bainville : virage à angle droit et confluence avec la Moselle

C'est pour cette raison qu'il a été décidé d'intervenir de façon très douce uniquement sur la partie terminale du court-circuit, afin de conserver le tracé actuel et d'éviter le passage par le tronçon aval, qui endommagerait la route.



Avant travaux : encoches témoignant du passage d'eau pendant les crues, du court-circuit (arrière-plan sur la photo de droite) vers les anciens chenaux (arrière-plan sur la photo de gauche)

Ainsi, un tunage en bois a été mis en place, et les encoches susceptibles d'être empruntées pour rejoindre les anciens chenaux ont été fortement végétalisées (par mise en place d'un lit de branches et de boutures de saules).

Cette opération devrait permettre, au moins à court terme, de limiter les possibilités de défluviation, en attendant que le court-circuit conforte sa trajectoire actuelle.



Après travaux : tunage en bois accompagné d'un lit de branches

Cette démarche du CSL et de ses partenaires a permis la préservation à la fois de surfaces considérables de zones alluviales et de la dynamique de la Moselle sur ce secteur, exemple unique en Lorraine à cette échelle qui contribue à l'amélioration de la biodiversité et des milieux aquatiques dans ce secteur.

L'alimentation en eau potable de plus de 400 000 habitants en Meurthe-et-Moselle dépend directement ou indirectement de cette zone. Des estimations ont ainsi pu montrer que la dégradation de la Moselle et des zones humides attenantes sur ce secteur entraînerait, pour la recherche de nouvelles ressources, plus de 15 millions d'euros de dépenses.

Le site a, depuis, été intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive Habitats et devrait rapidement être classé en Réserve Naturelle Régionale.

Il est à noter que la protection d'une zone d'une telle ampleur (360 ha sur plus de 10 km de cours d'eau) dans la vallée de la Moselle est tout à fait exceptionnelle au vu de l'importance des activités humaines en amont et en aval de ce site (extraction de granulats notamment).

Contacts :

Agence de l'Eau Rhin Meuse

Communes (Bainville-aux-miroirs, Chamagne, Gripport, Mangonville, Virecourt)

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

Conseil Régional de Lorraine

Conservatoire des Sites Lorrains

Espaces Naturels de France